

# Règlement Concours "Saint Valentin" Speedi Rychi Nylon - février 2020

La participation à ce jeu-concours par tirage au sort implique l'acceptation sans aucune réserve du présent règlement dans son intégralité, de ses modalités de déroulement et de ses résultats. Tout contrevenant à l'un ou plusieurs des articles du présent règlement ou tout participant tentant, par des moyens technologiques, de fausser les résultats sera immédiatement privé de la possibilité de participer au tirage au sort, ainsi que de la dotation qu'il aura éventuellement pu gagner, ou sera disqualifié. Dans l'éventualité d'une disqualification, un nouveau tirage au sort désignera le gagnant du lot remis en jeu. Cette opération n'est pas gérée ou parrainée par Facebook.

## Article 1 – Organisation

Speedi Rychi Nylon, siège social : 5 Boulevard de Trèves (57070), SIRET : 42058761000023, organise un jeu gratuit sans obligation d'achat du 07/02/2020 à 15h au 14/02/2020 à 15h, intitulé « Concours "Saint Valentin" Speedi Rychi Nylon - février 2020 ».

## Article 2 - Concours

Ce jeu-concours est ouvert à toute personne physique résidant en France Métropolitaine à l'exclusion des dirigeants des sociétés organisatrices, des annonceurs et des membres de leurs familles respectives vivant au sein du même foyer, ainsi que des mineurs.

## Article 3 - Participation

Pour participer, il faut commenter la publication relayant ce jeu-concours sur la page Facebook de Speedi Rychi Nylon en indiquant la personne avec qui vous voudriez partager ce cadeau. La publication est disponible gratuitement en ligne sur la page Facebook de l'organisateur au lien suivant : <https://www.facebook.com/AgenceSpeedi>  
La participation est limitée à un seul commentaire par personne (même nom, même adresse), sur la durée du jeu.

## Article 4 – Désignation des gagnants

Le jeu-concours fait l'objet d'un tirage au sort. Le tirage au sort aura lieu le 14/02/2020 à 15h15. Le lot gagnant par tirage au sort est le suivant :

- un repas pour 2 au restaurant Chez Moi (Metz)

Le gagnant du jeu sera désigné à l'issue du tirage au sort sur la page Facebook Speedi Rychi Nylon et devra retirer son lot à l'agence Speedi Rychi Nylon à partir du 20/02/2020 entre 16h et 17h.

La réclamation du lot gagné ne peut se faire qu'après avoir reçu un message d'annonce de victoire. Toute réclamation doit être faite sous 5 jours. Après cette période, Speedi Rychi Nylon se réserve le droit de choisir un nouveau gagnant. Les lots ne sont ni échangeables, ni négociables, et il n'est pas possible de recevoir leur valeur monétaire. Speedi Rychi Nylon pourra diffuser le nom, la commune de résidence et la photographie des gagnants à des fins publicitaires, promotionnelles ou purement informatives, sans contrepartie financière.

## Article 5 – Limitation des responsabilités

Speedi Rychi Nylon se réserve le droit, pour quelque raison que ce soit, de modifier, de prolonger ou d'annuler le présent jeu-concours. Speedi Rychi Nylon ne pourra être tenu pour responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, le jeu devait être en totalité ou partiellement reporté, modifié ou annulé. Dans ce cas, aucun lot ne sera attribué.

## Article 6 – Dépôt du règlement

Le règlement complet est disponible au lien suivant : <https://bit.ly/30MNCHJ>. Il est également consultable sur simple demande à : Speedi Rychi Nylon, « Jeu-Concours "Saint Valentin" Speedi Rychi Nylon - février 2020 » 5 Boulevard de Trèves 57070 Metz (frais de timbres remboursés au tarif lent en vigueur, un seul remboursement par foyer) ou sur la page Facebook Speedi Rychi Nylon.

Speedi Rychi Nylon se réserve le droit de prolonger, écourter, modifier ou annuler le jeu à tout moment, notamment en cas de force majeure, sans qu'il puisse être prétendu à aucune indemnité par les participants.

Le règlement modifié par avenant(s), sera disponible, le cas échéant au lien suivant : <https://bit.ly/30MNCHJ>.

## Article 7 – Loi « informatique et libertés »

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 dite « Informatique et Libertés », les candidats disposent d'un droit à l'information, d'un droit d'accès, d'un droit à l'opposition et d'un droit de rectification sur les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent jeu en s'adressant à la société organisatrice à l'adresse suivante : Speedi Rychi Nylon, « Jeu-Concours Speedi Rychi Nylon "Saint Valentin" - février 2020 » 5 Boulevard de Trèves 57070 Metz.

